



Question huissier saisie vente

Par **isabelle17**, le **25/03/2008 à 05:42**

bonjour, j'ai été licenciée il y a 3 ans abusivement et mon ex employeur a fait appel et le dossier est en cour d'appel, ma situation financière a basculé du jour au lendemain, j'ai retrouvé 5 mois plus tard un emploi mais je n'ai pas pu honorer mes crédits en cours, mon salaire n'est plus le même, divisé par 2. la semaine dernière un huissier s'est présenté pour saisie-vente à mon domicile étant absente il a laissé un papier dans la boîte aux lettres afin de le contacter dans les 24H, bien sûr je me suis déplacée et il m'a demandé 1000€ à payer de suite soit pratiquement la totalité de mon salaire car je touche le smic, en nov 2007 il m'avait demandé de verser 200€/mois mais je n'ai pas pu honorer car d'autres crédits attendaient, demain il vient faire l'estimation des biens dans la maison. je suis mariée en séparation de biens et le mobilier appartient à mon conjoint (facture à l'appui), que peut-il faire? sachant que ces crédits ont été faits sous mon nom de jeune fille, peut-il saisir sur mon salaire, pour l'instant il m'a demandé de reprendre l'échéancier, qui détermine la somme? avait-il le droit de me prendre pratiquement l'intégralité de mon salaire d'avril? nous avons une maison en commun et mon mari paye toute la traite (sa part sur la maison est de 80%) nous l'avons acheté ensemble mais nous sommes en séparation de biens, dois-je demander à un juge d'instruction 2 ans de délai ou est-il préférable de payer 200€/mois en étant sûr qu'il n'augmentera pas l'échéance? bien sûr je cherche un autre emploi mieux rémunéré mais ma région est balnéaire et le travail est surtout saisonnier! merci de l'attention que vous porterez à ma demande, l'angoisse est permanente et les questions abondantes! merci pour vos réponses qui me seront précieuses.

Par **Jurigaby**, le **25/03/2008 à 14:21**

Bonjour. À partir du moment où l'huissier détient un titre exécutoire (ce qui doit très

vraisemblablement être le cas en l'espèce, l'huissier peut saisir à peu près tout ce qu'il veut: vos meubles, vos salaires, votre compte bancaire...etc
En principe, il ne peut pas saisir les meubles si ils ne sont pas à vous, maintenant, il n'hésitera pas à saisir les biens qui vous appartiennent manifestement: Bijoux, vêtements féminins... Enfin, vous voyez.
Vous pouvez demander des délais mais je vois pas trop l'intérêt pour l'instant.